Demandez Tous
LE
BOCK
MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

71e Année. – N° 89. Le numéro : 20 centimes MARDI 30 MARS 1926.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX..... 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 6. / TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37. / LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. } Chèques postaux 87 Lille.

Le Cartel des Gauches finit dans le communisme

Le Cartel finit dans le communisme. C'est logique et c'était fatal. Du moment que l'on ne répudie pas formellement le socialisme, qui est un dogme, on en arrive, de concession en concession, à s'incliner devant lui. Et, comme nous avons souvent essayé de le démontrer, socialisme et communisme, c'est tout un. Les événements, d'ailleurs, rendent de plus en plus évidente cette vérité.

Qu'est-ce, au fond, que le socialisme marxiste, ou communisme? Ni plus, ni moins qu'un mouvement par lequel on flatte les instincts des foules et on promet aux hommes le bonheur sur terre, sans tenir compte des lois élémentaires de la nature qui font, de cette promesse érigée en doctrine, une utopie.

Pour les ministres du culte socialiste et démagogique et pour ceux qu'il entraîne dans ses pratiques, la vérité n'est plus la vérité. La loi, la Patrie, la famille, la raison même, ne sont plus que des mots. Ce qui est vrai, ce qui compte, c'est ce qui plaît à la masse, courtisée et dupée.

Car, en faisant miroiter à ses yeux un impossible bonheur, on lui fait négliger les conditions essentielles du salut des peuples et ce sont des malheurs certains qu'on lui prépare.

On dit à la foule, comme aux élections de 1914: « Plus de guerre! Plus d'armements!» La guerre vient, trouve un peuple moins bien armé qu'il ne l'aurait fallu parce qu'il a écouté la voix des chimères qui l'ont trompé, et c'est cependant ce peuple qui souffre horriblement.

On dit à la foule, comme aux élections de 1924: « Plus d'impôts pour le peuple! Que les capitalistes seuls paient les impôts ! » Mais, quelques mois après, le percepteur apprend à ce peuple que tout le monde est capitaliste. Et, aujourd'hui, ce sont surtout les prolétaires qui souffrent de payer le pain près de deux francs et le reste à l'avenant.

Remarquons, en passant, que ce que le marxisme, dans sa forme modérée, le régime plus ou moins socialisant, a produit modérément en France, il en a développé les plus cruelles conséquences: la famine, la misère, le crime, en Russie où il a régné dans sa forme absolue.

C'est parce que, depuis mai 1924, le Gouvernement français, d'abord livré totalement à l'esprit socialiste, ne s'en est, par la suite, jamais nettement dégagé, que la confiance dans notre pays s'en va et que nous voyons le franc tomber à dix-sept centimes!

Pour que la confiance revienne, il faudra, comme le disait dimanche le sage Louis Marin, que le chef du Gouvernement français « flétrisse et repousse à jamais » les théories socialistes qui la ruinent.

Qu'il les repousse par des paroles, certes, c'est nécessaire; mais qu'il les repousse surtout par des actes, il en est temps.

Sinon, la crise s'aggravera, faisant de plus en plus gronder le mécontentement et, comme le mécontentement conduit de l'eau au moulin communiste, nous serons exposés, par un choc en retour du système démagogique, à voir encore survenir quelques élections comme celle du deuxième secteur de Paris.

A. T.

LES CHANGES

	SAMEDI	LUNDI
LIVRE	141.10	141.00
DOLLAR	29.0675	29.03
BELGIQUE ...	115.90	113.75

BILLET PARISIEN

La situation politique

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 29 MARS (MINUIT).

Le Gouvernement, représenté par MM. Briand et Raoul Péret, s'est mis d'accord, ce matin, avec la Commission des Finances sur le plan d'équilibre budgétaire. On se rappelle que le ministre des Finances avait promis d'étudier un nouveau texte où n'eût pas figuré la majoration proposée de la taxe sur le chiffre d'affaires. Mais, à l'examen, il a paru que tous les impôts, même de remplacement, qui avaient été imaginés, seraient loin d'offrir le rendement que l'on attend de cette majoration. D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux eussent rencontré au Parlement une opposition non moins vive.

Dans ces conditions, il n'y avait plus qu'à revenir à la taxe sur le chiffre d'affaires, quitte à en limiter l'augmentation au commerce de gros et de demi-gros. En même temps, on faisait appel à certaines taxes, notamment sur les boissons hygiéniques, les eaux minérales, les spécialités pharmaceutiques, les ventes d'immeubles.

Tel est le système que M. Raoul Péret a proposé ce matin, à la Commission des Finances, qui l'a adopté.

La Chambre, qui sera invitée demain à se prononcer à son tour, suivra-t-elle le Gouvernement et la Commission? Pour bien comprendre l'accueil qu'elle fera au nouveau projet du Gouvernement, il ne faut pas oublier que l'élévation de la taxe sur le chiffre d'affaires n'a triomphé ce matin que grâce aux voix de l'opposition modérée, qui n'a pas voulu que le Gouvernement fût mis en échec à la Commission. Elle a jugé que c'était à la Chambre toute entière d'envisager dans son ensemble le problème financier. Si les voix de l'opposition faisaient, en séance publique, défaut au Gouvernement, pourrait-il l'emporter, alors que ce matin, dix commissaires cartellistes ont voté contre la taxe?

Il est certain que la confusion politique de l'heure présente ne permet pas de préjuger de la conduite que vont tenir les groupes modérés. Les élections du deuxième secteur, l'échauffourée d'hier soir, dans laquelle un jeune patriote a trouvé la mort, compliquent encore une situation déjà fort embrouillée, et si le Cartel se dérobe devant ses responsabilités, il n'est pas dit que les députés nationaux voudront pousser le sacrifice jusqu'à les assumer à leur place.

R...

NOS ENQUÊTES

La grande pitié des brigades de police mobile

Parmi toutes les organisations policières, chargées de veiller sur notre sécurité, l'une d'elles apparaît au premier plan: nous voulons parler ici de la police mobile.

Nous n'apprendrons pas à nos lecteurs ce qu'est une brigade de police mobile, habitués qu'ils sont à lire dans chaque relation d'un crime dont on n'a pas réussi à découvrir l'auteur « la police mobile a été avertie, elle a dépêché sur les lieux du crime un commissaire et des inspecteurs aux fins d'enquêtes ».

Ce qu'il importe de savoir, de faire connaître, c'est le rôle ingrat entièrement fait d'abnégation et de dévouement, qui est le lot de ces braves gens, de ces hommes braves devrions-nous aussi ajouter.

Chargés de deux, trois, quatre départements, quelquefois même davantage, les policiers se tiennent prêts à intervenir chaque fois qu'on a besoin de leur concours.

Un crime vient d'être commis, un escroc de haut vol a fait des dupes, une bande organisée met en coupe une région, la brigade mobile intervient et tâche de lutter avec des moyens réellement inférieurs à ceux de leurs adversaires.

UNE GRANDE INFÉRIORITÉ

Vous entendez bien avec des moyens inférieurs! Car si nos policiers en sont encore aux voyages en chemin de fer, à bicyclette ou à pied, les escarpes eux, ont à leur disposition de rapides et puissantes voitures qui peuvent les emmener rapidement loin du lieu où ils ont accompli leurs exploits.

Les armes de la brigade mobile sont à l'avenant; bien entendu, nous parlons des armes officielles qui consistent en quelques vieux « pétoirs » démodés, plus propres à faire du bruit qu'une besogne efficace. Encore croyez-vous que chaque homme ait droit à un revolver? Que nenni; ne peut prendre une arme que celui qui part en mission et il n'est pas bien sûr que la recommandation expresse de ne pas s'en servir, pour éviter toute usure, n'ait pas été donnée au policier qui a charge de cette pièce rarissime et vénérable.

Mais, direz-vous, la deuxième brigade mobile a été dotée, voici peu de temps, d'une superbe voiture.

Oui, la voiture est là, elle repose bien sagement dans son garage, le capot recouvert d'une couverture. Elle est là en attendant le jour d'une sortie hypothétique.

Ce n'est pas évidemment que son emploi ne soit pas fort souvent utile, mais l'huile, l'essence, les pneumatiques coûtent cher et la « Grande Maison » de Paris a recommandé la plus stricte économie. Pour ce faire, il n'existe qu'un moyen: laisser la voiture faire figure de pièce de musée.

LE SORT DES POLICIERS

Nous ne parlerons pas ici des traitements de misère qui sont accordés aux commissaires et inspecteurs: 700 à 1.000 francs: pourtant, qu'il nous soit permis d'élever notre voix pour demander un réajustement de faveur que justifie le danger qu'ils courent à chaque enquête. Combien ont en effet, payé de leur vie l'accomplissement d'une mission dangereuse!

Nous nous contenterons d'exposer les faits suivants qui parleront plus éloquemment que n'importe quelle description.

Savez-vous combien un commissaire ou un inspecteur peut dépenser par mois de frais de route? Exactement 360 francs. De telle sorte qu'en comptant 10 jours d'enquête par mois à 36 francs par jour (ce qui, vu la cherté de la vie n'est pas un prix excessif) la somme prévue est épuisée et que le policier ayant réussi ou non doit rentrer au bureau ou prendre sur son crédit du mois suivant pendant lequel il ne pourra guère sortir, faute d'argent disponible.

Bien plus, ces frais de déplacements doivent être avancés par les policiers; ils leurs seront remboursés, paraît-il, chaque trimestre, mais ces derniers temps, l'Administration centrale s'est fait fortement tirer l'oreille. Nous pourrions citer le cas d'inspecteurs ayant dépensé de leur poche plus de 1.500 francs. Cette somme ne leur est pas encore remboursée.

Ceci à telle enseigne que dernièrement, tous les commissaires divisionnaires de toutes les brigades mobiles de France sont allés protester à Paris contre le retard apporté à régulariser les états de frais, car malgré tout leur dévouement, toute leur discipline, les intéressés avaient fait savoir à leur chef qu'ils ne pouvaient plus partir en mission ayant épuisé en avance toutes leurs propres ressources.

Dans un but d'économie et peut-être aussi pour gagner du temps, les notes de frais ont été renvoyées récemment aux intéressés qui doivent y retrancher une somme de 15 % qui leur sera payée plus tard... quand il y aura de l'argent en caisse.

Et pourtant, sur ce chapitre, l'heure n'est pas aux restrictions; plus que jamais la Société a le devoir d'être défendue. Les crimes, les vols, les attentats qui chaque jour défrayent la chronique des journaux en sont la preuve vivante. Mais encore faut-il donner à ceux chargés de cette défense le minimum des moyens qui leur est indispensable.

Ceci devait être dit, car il importe que le public soit grand juge.

Un abcès ne doit pas être dissimulé; il faut l'ouvrir et le débrider largement, c'est la seule chance qu'on ait de le guérir.

Il est des économies utiles, indispensables même, mais les crédits affectés aux brigades mobiles ne doivent pas être diminués, ils doivent au contraire être augmentés et suivre l'échelle croissante des méfaits de l'armée du crime contre laquelle luttent sans merci nos dévoués policers.

D.

AU CANADA, LES INFIRMIÈRES N'ONT PAS LE DROIT DE SE COUPER LES CHEVEUX

Calgarty (Alberta-Canada), 29 mars. — Une soixantaine de jeunes filles, élèves infirmières dans un hôpital, s'étaient coupé les cheveux en violation des règlements. Elles vont, annonce-t-on, être privées de toute sortie pendant trois mois, ou jusqu'à ce que leurs cheveux soient redevenus longs.

Le 7e anniversaire de la fondation du fascisme

M. MUSSOLINI PASSANT EN REVUE LES FONCTIONNAIRES FASCISTES (Wide World photos).

La distribution des récompenses aux artisans de notre expansion commerciale

M. DANIEL VINCENT A PRESIDE LA CEREMONIE A LA SORBONNE

Paris, 29 mars. — En présence de M. Gaston Doumergue, président de la République et sous la présidence de M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce, le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France a procédé cet après-midi, au cours d'une séance solennelle tenue dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, à la distribution des prix et médailles attribués, pour l'année 1925, aux meilleurs artisans de l'expansion commerciale française.

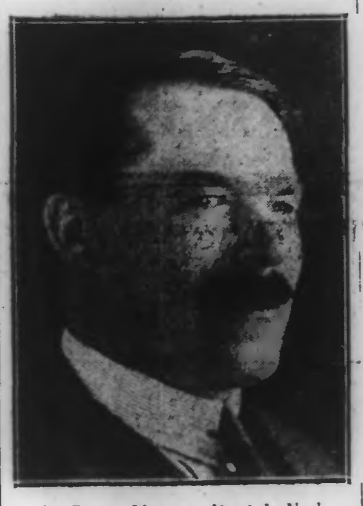

M. DANIEL VINCENT, *député du Nord ministre du Commerce*

Sur l'estrade d'honneur avaient pris place aux côtés de M. Daniel-Vincent, M. Clémentel, ancien ministre, président du Comité national; les membres du Comité directeur, de nombreuses personnalités du monde du commerce et de l'industrie, les représentants des ambassades et légations étrangères, etc.

Après quelques mots de M. Clémentel et de M. Daniel-Vincent, lecture a été donnée du palmarès. La présentation du film « La Croisière Noire » a terminé cette séance solennelle.

La grande médaille d'or du commerce extérieur a été attribuée à MM. Dal Piaz et André Citroën; la grande médaille d'or de l'expansion commerciale, à MM. Fernand David, sénateur, commissaire général de l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes, et Paul Claudel, ambassadeur de France au Japon.

Discours de M. Daniel Vincent

Au cours de la cérémonie, M. Daniel-Vincent dans le discours qu'il a prononcé a déclaré notamment:

— Plus nous irons, plus nous devrons nous placer en face des réalités et non seulement les faits nous y convient, mais notre propre instinct de la mesure, notre goût du simple et du fini, notre sentiment du simple et du vrai. Quand nous mettons notre diplomatie d'accord avec les besoins de notre commerce, quand nous rajeunissons nos méthodes, quand nous mobilisons notre crédit, par les procédés les plus rapides, quand nous sollicitons la clientèle mondiale par des offres directes et par l'exposition d'arts appliqués que renouvelle sans cesse l'ingéniosité combinée des ouvriers et des maîtres, nous donnons au monde le spectacle d'un peuple qui conserve tout son idéalisme traditionnel, mais qui sait le nourrir d'esprit positif et du sens des résultats tangibles.

LA MORT DU DUC D'ORLÉANS

Le prétendant orléaniste serait maintenant le duc de Guise

Paris, 29 mars. — Dès qu'elle a été connue, la mort du duc d'Orléans a jeté la consternation dans les milieux royalistes et d'Action française. D'après les règles de la succession de la Maison de France, ce serait le duc de Guise, cousin germain du duc défunt, qui deviendrait le prétendant au trône.

D'autre part, les partisans des Bourbons directs n'ont pas abandonné leurs prétentions, et voient en don Jaime, duc de Madrid, cousin du roi Alphonse XIII, de la Maison Bourbon-Anjou, le successeur éventuel au trône. Si le duc de Guise acceptait le titre de prétendant, il se verrait dans l'obligation, d'après la loi de 1886, de quitter la France.

LES PRÉTENTIONS DES ALLEMANDS

ILS REVENDIQUENT MAINTENANT DES COLONIES

Berlin, 29 mars. — La politique coloniale du Reich est entrée dans un nouveat stade, qu'a marqué le récent discours prononcé par le président de la Reichsbank, le Dr Schaacht.

M. Schaacht constate que le plan Dawes et la question des transferts se heurtent à des difficultés insurmontables, car les nations alliées sont obligées de refuser les prestations en nature que l'Allemagne pourrait exécuter sous forme de livraisons de textiles, d'objets de métal, de jouets, de porcelaines, etc.

M. Schaacht conclut que les seuls produits que l'Allemagne puisse exporter sont des matières brutes.

Pourquoi, dit-il, ne constituerait-on pas une société commerciale, « Chartement-Company », chargée d'exploiter certains domaines coloniaux. Les Allemands auraient ainsi la possibilité d'utiliser leur excédent de population, de mettre en valeur les terrains improductifs et de récolter les devises nécessaires pour les paiements des réparations.

M. Schaacht expose que le capital de la société serait constitué par de l'argent allemand et des emprunts consentis par l'agent général du plan Dawes. La Compagnie coloniale jouirait d'une indépendance politique complète et ferait elle-même sa police. Elle serait soumise au régime de l'impôt allemand.

Une mission allemande dans l'Ouganda

D'ici peu de temps, une mission allemande, principalement composée d'officiers, s'embarquera pour l'Ouganda, le territoire qui, jusqu'en 1918, appartint à l'Allemagne sous le nom d'Afrique orientale allemende, qui est devenu depuis un mandat britannique. Le but de la mission est de permettre au Gouvernement allemand de payer la solde des soldats indigènes qui servirent durant la guerre sous les ordres du général von Letton Forbeck.

Il est étonnant que le Gouvernement britannique ait donné à une pareille mission l'autorisation de s'embarquer et de se promener en tous sens dans un territoire qu'il administre. C'est pourtant un fait que le ministère des Finances allemand a demandé à la Commission des Réparations et ensuite au Comité des transferts, de l'autoriser à convertir en livres sterling une somme d'environ 15 millions de marks dans le dessein indiqué ci-dessus.

La Commission des Réparations et le Comité des transferts ont fait droit à la demande du Gouvernement allemand.

Réunion de la Commission sénatoriale des Finances

Paris, 29 mars. — La Commission des finances s'est réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix.

M. Henry Chéron, rapporteur général, a fait devant la Commission, une analyse des nouveaux projets du ministre des finances, puis la Commission a repris la discussion du budget des dépenses.

Au cours de la séance, le président et le rapporteur général ont fait connaître que des réductions de dépenses réalisées par la Commission sur les budgets examinés à la date du 27 mars, se montaient à 305.057.877 fr.

UNE ÉTOILE DE CINÉMA

(Wide World photos).

L'ARTISTE HONGROISE, Mlle LYA DE PUTTI

M. STEEG A PARIS

Paris, 29 mars. — Une note officielle annonce que M. Steeg est venu à Paris appelé par le Gouvernement, pour la discussion et le règlement de questions exclusivement marocaines.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le Gouvernement et la Commission des Finances se sont mis d'accord

L'ELEVATION A 2 0/0 DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES APPLICABLE AUX GROSSISTES ET DEMI-GROSSISTES A ETE ADOPTEE PAR LA COMMISSION

Le débat sur les projets de M. Raoul Péret s'ouvrira aujourd'hui à la Chambre

Paris, 29 mars. — La Commission des Finances, réunie ce matin, à 10 heures, a pris connaissance de la lettre de M. Raoul Péret, qui propose un certain nombre de nouvelles majorations de taxes sur l'enregistrement et de taxes indirectes.

Les nouvelles taxes proposées par M. Péret

Dans cette lettre, le ministre des Finances indique tout d'abord que l'élévation à 2 % du taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires reste dans son esprit la meilleure solution du problème de l'équilibre budgétaire et le meilleur soutien de la Trésorerie. Il ajoute que cette mesure ne rencontre peut-être pas, dans les milieux commerciaux, une hostilité aussi nette qu'on le croit communément.

Néanmoins, dans une pensée de conciliation et sur le désir exprimé par la Commission, il a pris l'engagement de rechercher les moyens susceptibles de remplacer en tout ou partie, par d'autres ressources, la majoration de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Le ministre n'a cependant pas cru pouvoir envisager la création d'un décime supplémentaire, mesure qui prête à nombre d'objections, qui ne serait efficace qu'à la condition de porter indistinctement sur tous les impôts et qui peut difficilement être appliquée aux impôts sur le revenu déjà grevés par les majorations de la loi du 4 décembre 1925. Il n'a pu non plus retenir les majorations de taxes indirectes déjà repoussées par la Chambre, ni la taxe sur les plus-values dont le produit doit être réservé à l'amortissement.

Le ministre propose que l'impôt sur les mutations de fonds de commerce soit porté de 12 à 15 %. Celui sur la cession de marchandises en magasin lors des mutations serait également porté de 8 à 9 %.

D'autre part, le ministre demande que le droit de circulation sur les vins et boissons hygiéniques soit majoré de 0 fr. 05 par litre. Une augmentation analogue serait faite sur les eaux minérales et les spécialités pharmaceutiques.

Il demande également un supplément de ressources aux droits de mutations sur les immeubles et sur les fonds de commerce.

L'ensemble de ces mesures, groupées dans un article unique afin de faire ressortir la nécessité d'en voter l'intégralité, procurerait pour neuf mois, 661 millions.

Il ressort de ce chiffre que le complément de recettes nécessaires au budget et à la Trésorerie, ne peut être demandé qu'à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Néanmoins, il paraît possible et désirable, pour répondre au vœu de certains groupements commerciaux et conformément à la proposition de M. Jacquier, d'exonérer les détaillants de la majoration et de la maintenir seulement pour les grossistes et demi-grossistes. On obtiendrait ainsi une recette de 1.275 millions, pour neuf mois.

La majoration, d'autre part, ne serait perçue que jusqu'au 31 décembre 1926, au lieu du 31 mars 1927.

Le ministre estime qu'il répond ainsi au désir de conciliation manifesté par la Commission, tout en basant l'équilibre budgétaire sur des recettes immédiates et certaines.

Il fait de nouveau un appel pressant à la Commission, pour que les textes présentés par lui soient examinés dans le délai le plus court, afin que la Chambre puisse les discuter dès demain, étant donné l'intérêt national qui s'attache à ce que l'équilibre du budget de 1926 se trouve définitivement réalisé avant le 1 avril.

Réunion de la Commission

La Commission a procédé aussitôt à l'examen de ces diverses propositions, sous la présidence de M. Henry Simon.

M. de Chappedelaine a donné lecture de la lettre du ministre des Finances contenant les nouvelles propositions du Gouvernement en vue d'assurer l'équilibre du budget. La Commission a pris les décisions suivantes:

a) IMMEUBLES. — Le taux de 15 % est adopté.

b) FONDS DE COMMERCE. — Le taux de 9 % est adopté.

c) BOISSONS HYGIÉNIQUES. — Combattu par M. Pierre Rameil, le relèvement des droits sur les boissons hygiéniques a été adopté par 11 voix contre 3.

d) EAUX MINÉRALES. — La disjonction, demandée par M. Astier, a été rejetée par 12 voix contre 5. La taxe du Gouvernement a été adoptée après l'audition du directeur général des Contributions indirectes.

e) SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES. — La proposition du Gouvernement est adoptée.

TAXE A LA PRODUCTION. — 1° *Engrais*: La perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires est reportée sur les affaires de vente effectuées par les fabricants de nitrates, sels de potasse, etc., ainsi que sur l'importation des dits produits. Le taux de l'impôt était fixé jusqu'au 31 décembre 1926, à 3 fr. 50 %. Sont exonérées: les matières premières nécessaires à la fabrication des superphosphates et des tourteaux;

2° *Cafés et thés*. — La perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires est reportée sur l'importation de ces denrées, le taux de l'impôt étant fixé pour une durée d'un an, à 8 % pour les cafés et à 7 % pour les thés.

Pour la réalisation de l'établissement de la taxe à la production, le Gouvernement avait présenté un texte autorisant le ministre des Finances à substituer à l'impôt sur le chiffre d'affaires pour certaines catégories de produits ou marchandises des taxes *ad valorem*, les conditions d'application de ce texte étant fixées par décret, qui devra être soumis à la ratification du Parlement.

M. Vincent Auriol a proposé alors l'amendement ci-après, qui a été adopté:

Des arrêtés du ministre constitueront dans le délai d'un mois, à dater de la promulgation de la présente loi des Commissions spéciales composées de représentants du ministre des finances, des industriels et des commerçants intéressés en vue de substituer dans les cas où cela sera possible à l'impôt sur le chiffre d'affaires des taxes « ad valorem » perçues à un ou plusieurs stades de la fabrication et d'un rendement qui ne pourra être supérieur au rendement actuel.

D'après les travaux de ces Commissions, le ministre des finances devra soumettre ses projets à l'examen et au vote du Parlement lors de la discussion de la loi de finances de 1927.

MAJORATION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Mis aux voix, le texte a été adopté par 15 voix contre 10 et trois abstentions.

TAXE A L'ABATAGE. — La taxe du Gouvernement, modifiée par un amendement de M. de Monicault, a été mise aux voix et adoptée.

TAXE DE LUXE DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS (Rendement: 301 millions). — La disjonction demandée par M. de Monicault, a été rejetée par 7 voix contre 4 et le texte adopté.

CHARBONS (Rendement: 50 millions). — Le texte du Gouvernement a été également adopté.

ÉTABLISSEMENTS A SUCCURSALES MULTIPLES (Rendement: 100 millions). — Le texte du Gouvernement a été adopté.

MM. BRIAND ET RAOUL PERET ENTENDUS PAR LA COMMISSION

M. Raoul Péret a commencé par attirer l'attention de la Commission, sur la situation créée par la hausse du cours des changes. Il y a une question qui prime toutes les autres, a-t-il dit, c'est celle du crédit public.

En conséquence, le Gouvernement demande à la Commission de faire en sorte que la discussion puisse venir devant la Chambre, demain, à 15 heures, et qu'elle fasse tout son possible pour écarter tout ce qui pourrait allonger le débat.

La situation de la Trésorerie, a ajouté le ministre des Finances, n'est nullement alarmante, mais elle pourrait le devenir au cas où la discussion viendrait à se prolonger, et il a nettement déclaré qu'il ne lui serait pas possible de rester à son poste, si la discussion ne pouvait pas venir demain après-midi.

M. Briand prenant ensuite la parole et répondant à des observations présentées par MM. Vincent Auriol et Margaine, a déclaré que sa présence et celle du ministre des Finances, à la Commission, avaient pour objet de permettre l'accord de la Commission et du Gouvernement. Beaucoup de manœuvres se sont faites, a-t-il ajouté, en se basant sur un désaccord entre le Gouvernement et la Commission.

M. Raoul Péret, répondant également à des questions qui lui étaient posées, a indiqué qu'il n'avait pas eu à intervenir sur le marché des changes, car les fluctuations de ce marché étaient dues surtout à des éléments psychologiques, sur lesquels il ne lui est pas possible de peser.

M. Aristide Briand, de son côté, a répété que si le déficit était comblé, la situation serait immédiatement assainie.

ADOPTION DE LA MAJORATION de la TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Après l'audition des membres du Gouvernement, la Commission des Finances a adopté, par 15 voix contre 10 et 3 abstentions, la proposition de M. Raoul Péret, tendant à porter à 2 % la taxe sur le chiffre d'affaires, en exonérant toutefois les petits détaillants. La taxe sera donc applicable uniquement aux grossistes et aux demi-grossistes.

M. Raoul Péret, qui se trouvait encore dans les couloirs de la Chambre au moment où cette décision a été connue, en a manifesté une vive satisfaction.

Cette taxe produirait environ un milliard, d'après les évaluations des services du ministère des Finances.

AU MAROC

Le ravitaillement en cartouches des rebelles

Tanger, 29 mars. — Les munitions se font de plus en plus rares dans le Riff, particulièrement les cartouches françaises prises dans certains postes au début de la campagne. Les cartouches Mauser se vendraient 15 pesetas le cent chez les dissidents voisins de la zone espagnole; leur prix atteindrait le double sur les souks de l'intérieur: Chechaouen et Targuist.

Abd-el-Krim aurait récemment reçu d'Italie plusieurs armes automatiques qui auraient pénétré dans le Riff par la zone internationale. Ces armes auraient été réparties parmi les dissidents du Haouy, de Tétouan. Les postes de garde qui surveillent le front de mer riffain de la côte des Gomares, Tiguisses, M'Fer et Djebel, en ont été également pourvus. Il est troublant de constater que ces armes, que des informations indigènes déclarent de provenance italienne, ont fait leur apparition dans le Riff peu de temps après le départ de Tanger de deux Italiens qui avaient longtemps séjourné auprès d'Abd-el-Krim, auquel ils avaient tenté de vendre des avions.

Dans le commandement espagnol

Madrid, 29 mars. — Le général Riquelme a démissionné pour raisons de santé. Il est remplacé à son poste de général en chef de la zone de Larache, par le général Gomez Souza. Celui-ci est remplacé à son poste de général en chef de la zone de Ceuta, par le général Gomez Morato.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE